



Bulletin Officiel

N°7368 Vendredi 23 mai 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE « TSI » SOUS LA SUPERVISION D'UN JUGE CONTROLEUR	3
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-	6

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA	11
ONE TECH HOLDING	12

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP	13
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	14
MAC CROISSANCE FCP	15
MAC EPARGNANT FCP	16
SICAV AXIS TRESORERIE	17
STRATEGIE ACTIONS SICAV	18
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	19
FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE	20
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	21
SICAV ENTREPRISE	22
SICAV TRESOR	23

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

AMEN ALLIANCE SICAV	24
AMEN PREMIERE SICAV	25
AMEN TRESOR SICAV	26
SICAV AMEN	27

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

FCP AMEN CEA	28
FCP AMEN SELECTION	29

FCP HAYETT MODERATION	30
FCP HAYETT PLENITUDE	31
FCP HAYETT VITALITE	32
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	33

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025*)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

- EL AMEL DE MICROFINANCE 2025-1

ANNEXE III

COMMUNIQUEES DE PRESSE

- SOCIETE LAND'OR : APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES POUR LES EXERCICES 2025-2026 ET 2027
- SOCIETE LAND'OR : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES EXERCICES 2025-2026-2027

ANNEXE IV

INFORMATIONS POST AGO

- ARAB TUNISIAN BANK –ATB-
- TUNISIE LEASING ET FACTORING
- BH ASSURANCE
- BANQUE ZITOUNA
- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

بلاغ هيئة السوق المالية

شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تحت الرقابة القضائية

توصلت هيئة السوق المالية، اليوم 22 ماي 2025، بالنسخة التنفيذية للقرار الاستعجالي الصادر بتاريخ 15 ماي 2025 عن المحكمة الابتدائية بتونس، والقاضي بتسمية **السيد بلال الرحموني** الكائن مكتبه بنهج الطيب المهيري – الأمان سنتر 2080 أريانة، **متصرفاً قضائياً** على شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، لإدارة الشركة وتسييرها إدارياً ومالياً مدة ثلاثة (03) أشهر إلى حين تسوية وضعيتها القانونية والمالية، وذلك **تحت إشراف قاضي مراقب**. وسيمارس المتصرف القضائي، الذي بادرت الهيئة اليوم بإعلانه بصفة قانونية كبقية أطراف الدعوى بمنطوق القرار الاستعجالي، مهامه في نطاق الإطار التشريعي والترتيبي الجاري به العمل، وخاصة أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، الذي يخضع كل تعيين لمسير جديد أو تغيير في هيكلة التنظيم أو الرقابة الداخلية إلى الموافقة المسبقة لهيئة السوق المالية.

ويُعدّ المتصرف القضائي، انطلاقاً من تاريخ تسميته، الجهة المخوّلة لها تمثيل الشركة والتصرف باسمها تجاه كافة الأطراف، سواء كانوا حرفاء أو بنوك أو سلطات رقابية، وهو الجهة المرجعية الوحيدة لمعالجة المطالب والتظلمات المتعلقة بنشاط الشركة، وذلك تحت الرقابة القضائية المباشرة وبمتابعة من هيئة السوق المالية في إطار الصلاحيات المخولة لها قانوناً، بما يضمن حسن إدارة المصالح المرتبطة بالشركة خلال فترة التصرف القضائي.

ويأتي كل ما سبق بيانه في إطار متابعة هيئة السوق المالية الدقيقة والمعمّقة لوضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، في ظلّ ما تشهده الشركة من إخلالات جسيمة على مستوى الحوكمة والتسيير، أدّت إلى وضعية هشة وغير مستقرة، قد تنجرّ عنها تداعيات سلبية على حقوق وأموال الحرفاء، الأمر الذي يستوجب تدخلاً قضائياً فورياً ذا طابع وقائي يهدف إلى إرساء إطار رقابي مباشر لضمان استمرارية نشاط الشركة وحماية مصالح المستثمرين.

وتؤكد هيئة السوق المالية مواصلتها للبحث المعمّق في هذا الملف في نطاق المسار التأديبي الجاري أمامها، وذلك بالتوازي مع الإجراءات القضائية، بما يرسّخ حماية المدخرين ويدعم نزاهة واستقرار السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**La société d'intermédiation en bourse « Tuniso-Séoudienne d'Investissement » sous la supervision d'un juge contrôleur**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a reçu, ce **22 mai 2025**, la copie exécutoire de l'ordonnance de référé rendue en date du 15 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, ordonnant la désignation de l'expert **M. Bilel ERRAHMOUNI**, dont le cabinet est situé rue Taieb M'hiri Amen Center, 2080 Ariana, en qualité **d'administrateur judiciaire** de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", pour une durée de trois (03) mois, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la société, et ce, **sous la supervision d'un juge contrôleur**.

Le CMF a procédé, ce jour, à la notification légale de la décision judiciaire à l'administrateur judiciaire ainsi qu'aux autres parties à la procédure. Ce dernier exercera ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de l'article 63 du décret n° 2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse, lequel soumet toute nomination d'un nouveau dirigeant ou toute modification de la structure organisationnelle ou du dispositif de contrôle interne à l'approbation préalable du Conseil du Marché Financier.

À compter de sa nomination, l'administrateur judiciaire constitue la partie habilitée à représenter la société et à agir en son nom vis-à-vis de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des clients, des banques ou des autorités de régulation. Il est également l'interlocuteur de référence pour le traitement des réclamations et demandes liées à l'activité de la société, dans le cadre d'un contrôle judiciaire direct et sous le suivi du CMF, conformément à ses prérogatives légales, en vue d'assurer la bonne gestion des intérêts liés à la société durant la période de l'administration judiciaire.

Cette décision intervient dans le cadre du suivi rigoureux et approfondi assuré par le CMF quant à la situation de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", laquelle fait actuellement face à de graves manquements en matière de gouvernance et de gestion, ayant conduit à une situation fragile et instable, susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les droits et les avoirs des clients.

Ces circonstances ont nécessité une intervention judiciaire immédiate et préventive, visant à instaurer un cadre de supervision directe garantissant la continuité de l'activité de la société et la protection des intérêts des investisseurs.

Le CMF réaffirme, enfin, la poursuite de l'instruction approfondie de ce dossier dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours, parallèlement aux actions judiciaires engagées, dans le but de renforcer la protection des épargnants et d'assurer l'intégrité et la stabilité du marché financier.

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19/05/2025

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera suspendue durant les séances de bourse **du 20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025.**

XII- Renseignements relatifs à la société visée :**1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »
- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.
- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301
- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.
- **Date de constitution :** 15/05/2014.
- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité :** Tunisienne
- **Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique :** 1352869M

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :**Conseil d'Administration :**

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*
Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*

M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sicaf) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhouja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOUBA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000 000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 2 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 2 000 000 actions
- **Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%
Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.

2025 – AC - 022

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne d'Automobiles « STA »
Siège Social : ZI Borj Ghorbel Ben Arous

La Société Tunisienne d'Automobiles –STA- informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 19 mai 2025, a proposé à l'assemblée générale ordinaire la distribution de 4 080 000 dinars soit 2,040 dinars par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0678

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège Social : 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

La société ONETECH HOLDING informe ses honorables actionnaires, que son Assemblée générale Ordinaire réunie le 23 mai 2025, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice clos 2024, un montant de dividende par action de 0,260 dinars, correspondant à la somme globale de 20 904 000 dinars.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le 13 juin 2025.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°03-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EQUILIBRE FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du lundi 26 mai 2025, un dividende de 5,027 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC EQUILIBRE FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2009 du 24 février 2009

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EPARGNE ACTIONS FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du lundi 26 mai 2025, un dividende de 0,614 dinar par part.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC EPARGNE ACTIONS FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC CROISSANCE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC CROISSANCE FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du lundi 26 mai 2025, un dividende de 4.407 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC CROISSANCE FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EPARGNANT FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du lundi 26 mai 2025, un dividende de 6,909 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA et de QNB TUNISIA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC EPARGNANT FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 1-2003 du 13 mai 2003

Siège Social : Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2025, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024, un dividende de **5,962 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du mardi **27 mai 2025** au siège social de la société sis au Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de **SICAV AXIS TRESORERIE** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2025, **STRATEGIE ACTIONS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du mardi **27 mai 2025** un dividende de **51,781 dinars** par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de TUNISIE VALEURS.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT EPARGNE-ACTIONS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°30-2006 du 04/07/2006

Adresse : Immeuble Intégra - Centre Urbain Nord - 1082
Tunis Mahrajène

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2025, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de FCP BIAT EPARGNE-ACTIONS, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2024, un dividende de **1,500 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du lundi **26 mai 2025** aux guichets de la BIAT et de TUNISIE VALEURS.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP BIAT EPARGNE-ACTIONS le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015
Adresse : Immeuble Intégra - Centre Urbain Nord - 1082
Tunis Mahrajène

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2025 TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de FCP BIAT–EQUITY PERFORMANCE, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2024, un dividende de **371,673 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du lundi **26 mai 2025** aux guichets de la BIAT et de TUNISIE VALEURS.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°13-2018 du 7 juin 2018
Adresse : Immeuble Intégra - Centre Urbain Nord - 1082
Tunis Mahrajène

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2025, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2024, un dividende de **77,514 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2025** aux guichets de TUNISIE VALEURS.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2025, SICAV ENTREPRISE informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2024, un dividende de **5,848 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **27 mai 2025** aux guichets de TUNISIE VALEURS et AMEN BANK.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV ENTREPRISE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2025, SICAV TRESOR informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2024, un dividende de **6,810 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du mardi **27 mai 2025** aux guichets de la BIAT et de TUNISIE VALEURS.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES
--

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

AMEN ALLIANCE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

AMEN ALLIANCE SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 21 mars 2025, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Sami HARIGA	Directeur Central Banque de marché à AMEN BANK et Président Directeur Général de la SICAV
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Madame Hedia JELLOULI	Directrice des opérations de marché à AMEN BANK
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

AVIS DES SOCIETES
--

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993.

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

AMEN PREMIERE SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 21 mars 2025, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Sami HARIGA	Directeur Central Banque de marché à AMEN BANK et Président Directeur Général de la SICAV
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Madame Hedia JELLOULI	Directrice des opérations de marché à AMEN BANK
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT**AMEN TRESOR SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

AMEN TRESOR SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 21 mars 2025, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Sami HARIGA	Directeur Central Banque de marché à AMEN BANK et Président Directeur Général de la SICAV
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Madame Hedia JELLOULI	Directrice des opérations de marché à AMEN BANK
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

SICAV AMEN

Société d'investissement à capital variable

Agrément du Ministre des Finances du 07 mars 1992

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

SICAV AMEN informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 21 mars 2025, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Sami HARIGA	Directeur Central Banque de marché à AMEN BANK et Président Directeur Général de la SICAV
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Madame Hedia JELLOULI	Directrice des opérations de marché à AMEN BANK
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

AVIS DES SOCIETES
--

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION**FCP AMEN CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie Mixte

Eligible aux comptes Epargne en Actions « CEA »

Agrément du CMF n°07-2010 du 17 mars 2010

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

L'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST, en sa qualité de gestionnaire de FCP AMEN CEA porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 26 mars 2025, a décidé la modification de la composition du comité de gestion du fonds.

Ainsi, le comité de gestion est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION
FCP AMEN SELECTION

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie Mixte

Agrément du CMF n°25-2016 du 23 juin 2016

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

L'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST, en sa qualité de gestionnaire de FCP AMEN SELECTION porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 26 mars 2025, a décidé la modification de la composition du comité de gestion du fonds.

Ainsi, le comité de gestion est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

FCP HAYETT MODERATION

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie Mixte

Agrément du CMF n°05-2014 du 20 février 2014

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

L'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST, en sa qualité de gestionnaire de FCP HAYETT MODERATION porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 26 mars 2025, a décidé la modification de la composition du comité de gestion du fonds.

Ainsi, le comité de gestion est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

AVIS DES SOCIETES
--

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

FCP HAYETT PLENITUDE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie Mixte

Agrément du CMF n°07-2014 du 20 février 2014

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

L'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST, en sa qualité de gestionnaire de FCP HAYETT PLENITUDE porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 26 mars 2025, a décidé la modification de la composition du comité de gestion du fonds.

Ainsi, le comité de gestion est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION**FCP HAYETT VITALITE**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie Mixte

Agrément du CMF n°06-2014 du 20 février 2014

Siège social : Siège AMEN BANK, Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

L'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST, en sa qualité de gestionnaire de FCP HAYETT VITALITE porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 26 mars 2025, a décidé la modification de la composition du comité de gestion du fonds.

Ainsi, le comité de gestion est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Nacir TRIKI	Directeur Général d'AMEN INVEST
Monsieur Tarek AJROUD	Analyste financier chez AMEN INVEST
Madame Amani BEN YAHYA	Responsable de la gestion Portefeuille d'OPCVM chez AMEN INVEST

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	126,790	126,810
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	177,442	177,471
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	146,194	146,219
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	159,482	159,511
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	151,289	151,313
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	157,131	157,160
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	144,078	144,098
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	58,846	58,856
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	43,432	43,439
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	147,522	147,548
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	129,352	129,373
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	128,901	128,924
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07		108,189	111,131	111,152
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	103,310	103,329
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	104,243	104,261
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	22,660	22,664
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	157,413	157,435
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	150,866	150,881
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,353	14,355
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	218,639	218,678
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	122,934	122,952
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	128,167	128,189
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	17,896	17,899
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	113,898	113,919
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	108,850	108,866
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,408	2,411
SICAV MIXTES							
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	79,435	79,492
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	166,743	166,769
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	126,124	126,051
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	134,777	134,792
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	180,042	180,525
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	663,240	664,265
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	148,123	148,245
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	211,678	211,730
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	126,830	126,375
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	171,832	172,240
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	203,044	203,296
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	185,123	185,428
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	32,547	32,547
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	111,528	111,779
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,284	1,284
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,362	1,362
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	100,897	100,912
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 826,176	2 829,932
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	292,858	289,963
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	3,865	3,862
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,363	3,359
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	52,045	53,005
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,540	1,538
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,433	1,443
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,497	1,505
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	19,585	19,567
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	15,319	15,363
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	20,303	20,358
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 153,187	6 166,638
SICAV ACTIONS							
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	118,738	119,545
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,640	1,651

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
Date de paiement		Montant						
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	111,605	111,621
59	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	98,764	98,783
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,342	105,357
61	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,360	103,373
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,491	115,507
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	111,451	111,471
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	108,190	108,205
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,540	112,555
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	113,071	113,089
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,405	110,421
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,978	103,996
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	109,773	109,794
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,648	112,665
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	102,557	102,573
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,102	105,110
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,860	112,873
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,042	102,059
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,180	113,198
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,887	110,904
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,625	115,645
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,636	104,655
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 030,170	1 030,296
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 391,333	10 392,894
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	102,829	102,845
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	114,383	114,521
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	111,132	111,294
84	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	-	100,000
SICAV MIXTES								
85	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	72,094	72,162
86	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	140,543	140,474
87	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,468	18,481
88	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	360,924	361,420
89	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 659,571	2 669,959
90	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	69,971	67,648
91	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,123	54,170
92	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,373	113,445
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
93	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,221	11,222
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,715	19,745
95	ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,137	21,159
96	ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,955	17,956
97	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,639	106,939
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,659	93,655
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,088	98,081
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,589	117,443
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	112,400	112,996
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,499	13,568
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	113,081	113,364
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	95,594	95,577
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	108,954	107,423
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	135,066	135,394
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	173,343	174,883
108	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	175,156	176,533
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	229,948	230,626
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	210,631	211,071
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	208,664	208,799
112	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	33,422	33,486
113	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 819,107	11 835,141
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	116,260	112,635
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	6 077,364	6 087,058
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,244	12,297
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	193,677	194,737
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 812,931	13 841,908
120	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 339,052	11 928,404
121	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 590,242	10 600,681
122	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 638,684	11 653,443
123	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 606,537	10 626,320
124	FCP PROSPER + CEA	BTk CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,484	12,522
125	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	120,145	120,419
126	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	106,939	107,276
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
127	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	133,717	134,132
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
128	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 200,139	1 208,605

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

El Amel de Microfinance SA



Société Anonyme au capital de 7 500 000 dinars

Siège social : Angle Avenue de France, Rue de Belgique, Ben Arous, Tunisie

Identifiant unique : 1592121G

E-mail : contact@elamel.com.tn

Objet social : l'octroi de microcrédits ainsi que toutes les activités autorisées conformément au décret-loi 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro-finance.

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

« El Amel de microfinance 2025-1 »

DE 7.000.000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A 10.000.000 DINARS

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société «El Amel de Microfinance SA», réunie le **24 juin 2024**, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire privé sans appel public à l'épargne pour une enveloppe de 20 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches, et ce sur une période de 5 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer le montants des tranches ainsi que les modalités et les conditions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société, s'est réuni le **13 mars 2025** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Montant : 7 millions de dinars susceptible d'être porté à 10 millions de dinars

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : 11.5 % brut l'an et/ou TMM+3.5 %

Amortissement : Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉMISSION :

Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **7 millions de dinars, susceptible d'être porté à 10 millions de dinars**, divisé en 70 000 obligations, susceptibles d'être portées à 100 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « El Amel de microfinance 2025-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **26 mai 2025** aux guichets de la société El Amel Microfinance, et seront clôturées au plus tard

le **27 juin 2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27 juin 2025** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 26 mai 2025 **aux guichets de la société El Amel Microfinance**, Angle avenue de France, Rue de Belgique, 2013 Ben Arous.

But de l'émission :

La société El Amel de Microfinance SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité et l'élargissement de son réseau d'agences.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « El Amel de microfinance 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par El Amel de Microfinance SA, mentionnant le taux choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des titres en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et de sa libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 juin 2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **27 juin 2025**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à une durée unique de 5 ans et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27 juin 2026**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,5%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Avril 2025, à titre indicatif, qui est égale à 7,938% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 11,438%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,5%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,618 années**.

Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « El Amel de microfinance 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société émettrice.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Avis des sociétés (*)

Communiqué de Presse

SOCIETE LAND'OR

Siège social : BIR JEDID 2054 KKHELIDIA-BEN AROUS

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant des Actionnaires Minoritaires pour les exercices 2025-2026 et 2027

1. Objet :

La société LAND'OR, conformément à l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et l'article 12 de la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020, lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires en tant que membre au Conseil d'administration.

A cet effet, la société LAND'OR informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée électorale qui sera convoquée par la société LAND'OR dans un délai maximum de 10 jours après la clôture de l'appel à candidature, la société doit soumettre cette désignation à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

2. Critères d'éligibilité :

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales (Modifié par la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016) à savoir :
 - ✓ Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - ✓ Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
 - ✓ Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
 - ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
 - ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :
 - ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société LAND'OR ne dépassant pas 0,5 %.
 - ✓ Il doit avoir au moins un diplôme universitaire d'un niveau Master, MBA ou tout diplôme équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en matière de management et de finance dans

le secteur de l'industrie de préférence dans l'industrie fromagère.

- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société LAND'OR et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de la société LAND'OR.
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, directeur général unique, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société LAND'OR.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société LAND'OR détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société LAND'OR désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société LAND'OR ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être prestataire de services notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société LAND'OR ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de la société LAND'OR présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint en **Annexe1** ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la société LAND'OR ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales selon le modèle en **Annexe 2** ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, **au siège** de la société LAND'OR, situé à **BIR JEDID 2054 KHELIDIA** à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société LAND'OR, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

La société LAND'OR a mis en place un comité de nomination, lequel examine les dossiers de candidatures et propose la liste préliminaire des candidats admis à concourir au conseil d'administration. La liste préliminaire des candidats admis sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée élective qui sera convoquée dans un délai maximum de 10 jours après la clôture de l'appel à candidature.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF ainsi que sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis au moins vingt-et-un jour (21) avant la tenue de l'Assemblée Elective.

La société LAND'OR met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications,
- Activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital

L'assemblée élective est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établie une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent où qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée élective et déposée au siège de la société concernée à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée élective doit avoir pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la société LAND'OR.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second

tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La société LAND'OR soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est le **02 juin 2025 à 17 heures**.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat :

.....

.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....

..... Mandats

en qualité d'administrateur dans d'autres conseils d'administration :

.....

.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration de la société LAND'OR, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société LAND'OR SA.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

Avis des sociétés (*)

Communiqué de Presse**SOCIETE LAND'OR**

Siège social : BIR JEDID 2054 KKHELIDIA-BEN AROUS

**Appel à candidature pour la désignation d'un Administrateur indépendant au sein
du Conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027**

1. Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société LAND'OR lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant devant siéger au sein de son conseil d'administration pour une période de trois (3) années couvrant les exercices sociaux 2025, 2026 et 2027.

2. Critères d'éligibilité :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire de la société LAND'OR et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions et aux spécificités de l'activité de la Société LAND'OR, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales (Modifié par la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016) à savoir :
 - ✓ Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - ✓ Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
 - ✓ Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec la société LAND'OR, l'un de ses actionnaires ou ses Administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de LAND'OR,
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que LAND'OR.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société LAND'OR est directement ou indirectement Administrateur ou un membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du

Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de LAND'OR (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société LAND'OR
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que LAND'OR
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la société LAND'OR.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société LAND'OR ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société LAND'OR.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société LAND'OR ou d'une société concurrente
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Critères d'expérience :

- Avoir au moins un diplôme universitaire d'un niveau Master, MBA ou tout diplôme équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'industrie avec comme préférence l'industrie fromagère et notamment à l'international.
- Avoir un savoir-faire et des connaissances approfondies en matière de développement et de stratégie des entreprises spécialisées dans l'industrie de préférence celles opérantes dans l'industrie fromagère, notamment à l'international
- Se prévaloir d'une expertise en matière de contrôle et de surveillance ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.

4. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'administration de la société LAND'OR présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 au présent appel à candidature
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

5. Date limite de dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société LAND'OR et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant au Conseil d'administration de la société LAND'OR » Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à LAND'OR, **Bir Jedid 2054 Khélidia, Tunisie** (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée au bureau d'ordre de la société LAND'OR sis à **Bir Jedid 2054 Khélidia, Tunisie** par remise en mains propres contre décharge au plus tard le **02 juin 2025 à 17 heures**, date limite de réception des candidatures. Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

6. Processus d'examen des candidatures conformément à l'article 1^{er} de la décision générale N°23 du 10 mars 2020

Un Comité des nominations d'Administrateur indépendant est mis en place par la société LAND'OR. Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le Comité des nominations créé à cet effet au sein de la société LAND'OR et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'administration. Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat :

.....

.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....

.....

Mandats en qualité d'administrateur dans d'autres conseils d'administration :

.....

.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Candidat au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société Land'Or SA., déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et celles de l'article 3 de la décision générale du CMF N°23 du 10 Mars 2020.
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'article 5 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020.
- Que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.

Signature légalisée

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

ARAB TUNISIAN BANK –ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Noura -1001 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2025, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-Résolutions adoptées :

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2024 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 10 218 379,168 Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 ,205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2024 *		
* BENEFICE DE L'EXERCICE	10 218 379,168	نتيجة السنة
Reinvestissement exonéré	10 000 000,000	احتياطات لإعادة الاستثمار
TOTAL	218 379,168	المجموع
* REPORT A NOUVEAU	-65 645 143,887	نتائج مؤجلة
* SOMMES A AFFECTER	-65 426 764,719	نتيجة للتخصيص
*RESERVE LEGALE (*5%)	0.000	احتياطات قانونية
*RESERVE A REGIME SPECIAL	0.000	احتياطات ذات نظام خاص
*DIVIDENDE A DISTRIBUER**	0.000	حصص أرباح
*REPORT A NOUVEAU	-65 426 764,719	نتائج مؤجلة

Sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice comptable clos le 31/12/2024 d'une valeur de 10 218 379,168 Dinars comme suit :

- constituer une réserve de réinvestissement exonérée d'un montant de 10 000 000,000 Dinars
- reporter à nouveau un montant de 218 379,168 Dinars

aussi, l'assemblée générale ordinaire décide de constituer une réserve supplémentaire de réinvestissement exonéré d'un montant de 25 000 000,000 par prélèvement d'égal montant sur les réserves disponibles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2023 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 31 284 912.172 dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	91 161	74 536
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 453 133	908 701
AC3 Créances sur la clientèle (*)	3	5 405 362	5 371 583
AC5 Portefeuille d'investissement	4	1 064 643	997 459
AC6 Valeurs immobilisées	5	219 791	152 878
AC7 Autres actifs (*)	6	147 818	134 791
TOTAL ACTIF (*)		8 381 908	7 639 948

PASSIF

PA1 Banque centrale et CCP	7	69 000	10 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	57 543	118 065
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 071 681	6 349 083
PA4 Emprunts et ressources spéciales	10	309 385	394 875
PA5 Autres passifs (*)	11	306 639	210 483
TOTAL PASSIF (*)		7 814 248	7 082 506

CAPITAUX PROPRES

CP1 Capital		128 000	128 000
CP2 Réserves		505 087	495 087
CP5 Résultats reportés		(65 427)	(65 645)
CP6 Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	567 660	557 442

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (*)		8 381 908	7 639 948
---	--	------------------	------------------

(*) Données comparatives au 31 décembre 2023 retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note "II.7. Retraitements des rubriques des états financiers").

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2023 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	145 817	160 172	2 790	1 185	-65 645	10 218	567 660
Affectations des résultats non répartis au 31.12.2024											
Réserves à régime spécial devenues disponibles					-25 000	25 000					-
Résultat de l'exercice						10 000			218	-10 218	-
Solde au 31.12.2023 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	120 817	195 172	2 790	1 185	-65 427	-	567 660

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

عضو مجلس الإدارة وجنسيته	نهاية فترة النيابة	منصبه في مجلس الإدارة	عضويته في مجالس إدارات شركات أخرى	الوظائف التي يشغلها حالياً خارج الشركة التابعة
السيد نعيم راسم كامل الحسيني / السعودية	2026	عضو	-البنك العربي الإسلامي الدولي	السيد نعيم راسم كامل الحسيني / السعودية
السيد فريد عباس / تونسية	2026	نائب رئيس مجلس الإدارة	- رئيس مجلس ادارة شركة SETCAR MAGRIMEX STAROIL - رئيس مجلس ادارة الشركة العربية للإيجار	مدير عام شركة SETCAR
السيد وليد محي الدين محمد السمهوري / أردنية	2026	عضو	- البنك العربي السوداني - بنك عُمان العربي - الشركة الأردنية لضمان القروض - شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات - شركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار - شركة التجمع البنكي لإدارة الشركات - شركة الصندوق السعودي الأردني للاستثمار	مدير منطقة الأردن / البنك العربي
السيد فراس جاسر جميل زباد / أردنية	2026	عضو	- شركة مجموعة العربي للاستثمار - بنك العز الإسلامي	المدير المالي / البنك العربي
السيد لؤي ابراهيم محمد اسماعيل شاهزاده / أردنية	2026	عضو	---	نائب رئيس أول - مدير ائتمان/ البنك العربي
السيد مسعود غالب مسعود سكجها	2026	عضو	---	مدير الرقمنة و مشروع التغيير في إدارة قطاع التجزئة / البنك

العربي				
السيدة ميساء عابدين	2026	عضو	---	مديرة دائرة حوكمة البرامج المؤسسية
السيد حمادي بن سدرين / تونسية	2026	عضو	---	---
السيد رضا الزرزري / تونسية	2026	عضو	- شركة GMT - شركة ATL GMG	مدير عام مجمع الزرزري
السيدة الفة بنعودة صيود / تونسية	2026	عضو مستقل	---	أستاذة جامعية وزيرة تعليم عالي سابقا
السيدة درة مراز	2026	عضو ممثلة لصغار المساهمين	---	أستاذة جامعية
السيد عمار الحلواني/ أردنية	2026	عضو مستقل	---	مستشار مالي لدى مجلس إدارة في شركة تأمين

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

Tunisie Leasing et Factoring
Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2025, la société Tunisie Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 1.000.000 dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 12.420.000 Dinars à prélever sur les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring postérieurs à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2024 comme suit :

(+) Bénéfice de l'exercice 2024	24 818 931
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	94 771 081
(+) Réserves spéciales de réinvestissement devenues libérées au cours 2024	1 000 000
Total	120 590 012
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	6 000 000
Bénéfice distribuable	114 590 012
(-) Dividendes provenant des résultats reportés	12 420 000
Solde du report à nouveau	102 170 012

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison d'un dinars cent cinquante millimes (1,150 DT) par action, totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur., soit 23% du nominal.

La date de détachement des dividendes relatifs à l'exercice 2024 sera le **mardi 20 mai 2025** et celle de la mise en paiement est fixée pour le **jeudi 22 mai 2025**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2024 un montant brut de 120 00 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2024 pour un montant brut global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant brut global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent vingt (120) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

BILAN APRES AFFECTATION
Arrêté au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc.	31-déc.
ACTIFS	2024	2023
Caisse et avoirs auprès des banques	15 739 046	9 963 548
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	800 246 345	735 156 717
Acheteurs factorés	119 636 066	183 033 731
Portefeuille titre commercial	49 668 003	32 685 000
Portefeuille d'investissements	96 239 474	64 627 384
Valeurs Immobilisés	9 469 223	9 528 921
Autres actifs	7 857 821	7 716 642
TOTAL DES ACTIFS	1 098 855 978	1 042 711 943
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires	10 799	840 474
Emprunts et dettes rattachées	666 905 613	611 661 216
Dettes envers la clientèle	22 545 111	21 325 356
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	34 027 555	51 546 526
Fournisseurs et comptes rattachés	119 313 586	110 803 309
Autres passifs	51 780 001	54 625 751
TOTAL DES PASSIFS	894 582 665	850 802 632
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves	48 103 301	43 138 230
Résultats reportés	102 170 012	94 771 081
Total des capitaux propres	204 273 313	191 909 311
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 098 855 978	1 042 711 943

III – L’ETAT D’EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital Social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve Légale	Autres Réserves	Subvention d'investissement	Réserves spéciales de réinvestissement	Résultats reportés	Modification comptable	résultat de la période	total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2019 Avant Affectation	54 000 000	27 436 462	10 870 951	4 500 000	3 776 843		13 657 184	51 204 778		4 877 608	170 323 826
Réintégration prime d'émission							-	-			
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							1 550 000	1 550 000			
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2020								4 877 608		(4 877 608)	
réserves légales				243 880				-			
Solde au 31 Décembre 2019 Après Affectation	54 000 000	27 436 462	10 870 951	4 743 880	3 776 843		12 107 184	57 388 506		-	170 323 826
Résultat au 31 décembre 2020										6 443 537	6 443 537
Solde au 31 Décembre 2020 Avant Affectation	54 000 000	27 436 462	10 870 951	4 743 880	3 776 843		12 107 184	57 388 506		6 443 537	176 767 363
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600			
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(7 825 000)	7 825 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021								6 443 537		(6 443 537)	-
réserves légales				656 120				(656 120)			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020								(3 887 999)			(3 887 999)
Solde au 31 Décembre 2020 après Affectation	54 000 000	26 431 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		4 282 184	68 117 524		-	172 879 364
Résultat au 31 décembre 2021										8 328 337	8 328 337
Modifications comptables									(3 821 145)		(3 821 145)
Solde au 31 Décembre 2022 Avant Affectation	54 000 000	21 031 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	113 303	6 482 184	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 500 000)	1 500 000			-
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023							6 000 000	10 589 571		(16 589 571)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		-
Solde au 31 Décembre 2022 après Affectation	54 000 000	11 851 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	113 303	10 982 184	82 514 287	-	-	179 509 430
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)					(34 928)
Résultat au 31 décembre 2023										24 314 809	24 314 809
Solde au 31 Décembre 2023 avant Affectation	54 000 000	11 851 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	78 375	10 982 184	82 514 287	-	24 314 809	203 789 311
Reclassement de réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(500 000)	500 000			-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024		(554 987)						554 987			-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024								3 776 843			-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024			(990 155)		(3 776 843)			990 155			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024							6 000 000	18 314 809		(24 314 809)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(11 880 000)			(11 880 000)
Solde au 31 Décembre 2023 après Affectation	54 000 000	11 296 875	9 880 796	5 400 000	-	78 375	16 482 184	94 771 081	-	-	191 909 311
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 929)					(34 929)
Résultat au 31 décembre 2024										24 818 931	24 818 931
Solde au 31 Décembre 2024 avant Affectation	54 000 000	11 296 875	9 880 796	5 400 000	-	43 446	16 482 184	94 771 081	-	24 818 931	216 693 313
Reclassement de réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 000 000)	1 000 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025							6 000 000	(6 000 000)			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024								(12 420 000)			(12 420 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025								24 818 931		(24 818 931)	-
Solde au 31 Décembre 2024 après Affectation	54 000 000	11 296 875	9 880 796	5 400 000	-	43 446	21 482 184	102 170 012	-	-	204 273 313

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activités exercées en dehors de la société	Mandat d'administration dans d'autres sociétés
Ahmed El KARM	Lui-même	Président	2024-2026	Président du Conseil de Surveillance MAGHREB LEASING ALGERIE	AMEN BANK, ALIOS FINANCE , SICAR AMEN, AMEN PROJECT, TLG FINANCE, AMEN CAPITAL, LE RECOUVREMENT
Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2024-2026	Directeur Général PGI HOLDING, Amen Bank et SICOF	Amen Bank, PGI Holding, SICOF, COMAR, PARENIN, CAFE BONDIN, CAFE BEN YEDDER, AFC, SICAR AMEN ,MEDITRAC INTERNATIONAL, HEAVY , STLV
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026	Néant	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST ,SINEW, PARETEC, PARENIN, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE, AMEN CAPITAL
COMAR Assurances	M. Lotfi HAJ KACEM	Administrateur	2024-2026	Directeur Général HAYETT Assurances , Président directeur Général COMAR Investissement et Gérant SIFA SARL	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES et SNB
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026	Directeur Général Société Parenin , Président directeur général Société MEDITRAC International, Gérant Société Le Verger Phénicien	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER ,CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2024-2026	Directeur Général MED FACTOR	SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO SAOUDIENNE SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLA	Administrateur	2024-2026	Président de conseil AGROMED, Directeur d'exploitation MEDFACTOR, DGA AGRO BUSINESS , GERANT ELIOS , COGERANT ORCADE NEGOCE ET STE D'INVEST&DE DEVL P « SID »,	CHIFCO,PAYVAGO,BH Assurance
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Administrateur	2024-2026	Gérante de KLL Advisory	Néant
Amel BEN RAHAL	Elle-même	Administrateur indépendant	2024-2026	Néant	Clinique les Jasmins, Tunisian International Bank TIB
Molka SLIMANE	Elle-même	Administrateur indépendant	2024-2026	Gérante de la SARL "M&A Global Outsourcing"	Néant
Ahmed HENTATI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026	Président Directeur Général de la société Industrielle d'amortisseurs et Gérant de la société Bluemed Investments	Société Industrielle d'Amortisseurs, Société Tunisienne des Filtres "MISFAT"
AMEN BANK	M.Atef KHMIRI	Administrateur	2024-2026	Néant	KAWARIS, Fonds de retournement FCPR INKADH, SUNAGRI, SMART RECOVERY, FIDELITY SICAV PLUS,FIDELITY OBLIGATIONS SICAV, CLSB, SBC,DELICE DES EAUX

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Avril 2025, la société BH ASSURANCE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable
- ♦ La liste administrateurs

I- Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2024 fait ressortir un bénéfice net de 11 013 950 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT	
	Montant
Bénéfice Net	11013 950
Report exercice 2023	341 508
Total	11355 458
Réinvestissement exonéré	5700 000
Réserves pour fond social	250 000
Dividendes prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2024	3 990 000
Réserves Extraordinaires	1 000 000
Report à nouveau exercice 2024	415 458

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1,5DT par action, soit un montant global de 3 990 000DT.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir **du 07 mai 2025**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2024, le montant net des jetons de présence à 7 000DT par administrateur au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunération et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2024 à un montant net de 7 000 DT par membre et par comité au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes « CMC » pour les exercices 2025-2026 et 2027

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- Bilan Après Affectation du Résultat Comptable

BILAN APRES AFFECTATION				DT
	31/12/2024			31/12/2023
Actifs du Bilan	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	8 666 184	4 679 834	3 986 350	3 774 061
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	6 959 007	4 428 223	2 530 784	2 493 945
AC 3 Placements	373 243 802	14 272 276	358 971 526	309 501 874
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	94 729 981		94 729 981	91 146 514
AC 6 Créances	96 696 072	14 975 207	81 720 865	75 947 528
AC 7 Autres éléments d'actif	22 560 802		22 560 802	19 619 647
	602 855 848	38 355 540	564 500 308	502 483 569

		DT
	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres et passifs du bilan		
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	57 566 112	56 319 764
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	32 699 999	26 999 999
CP5 résultats reportés	415 458	341 508
Total capitaux propres après affectation	103 981 569	96 961 271
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	922 110	522 110
PA3 Provisions techniques brutes	353 579 595	309 614 667
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	66 946 128	62 405 251
PA6 Autres Dettes	33 335 692	28 200 858
PA7 Autres passifs	5 735 214	4 779 412
	564 500 308	502 483 569

III-L’Etat d’Evolution des Capitaux Propres Après Affectation

	Capital social	Réserves légales	Reserves Extraordinaire	Primes d'emission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024(Avant affectation)	13300 000	1330 000	46183 212	6600 000	26999 999	2202 900	341 508	11013 950	107971 569
Affectation AGO 24/04/2025									
Report à nouveau 2023							- 341 508	341 508	
Réserves pour réinvestissements exonéré					5700 000			- 5700 000	
Fonds social						250 000		- 250 000	
Autres									
Dividendes prelevés sur le bénéfice de l'exercice 2024								- 3990 000	- 3990 000
Réserves extraordinaires			1000 000					- 1000 000	
Report à nouveau 2024							415 458	- 415 458	
Solde au 31/12/2024(Après affectation)	13300 000	1330 000	47183 212	6600 000	32699 999	2452 900	415 458	-	103981 569

IV Liste des Administrateurs

N°	Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d’autres conseils d’administration
1	Ahmed TRABELSI	Lui-même	Président du Conseil	2023-2025	Directeur Général de Société	BH Leasing BH SICAF Société TAISSIR Société ESSANIA Société EL BARAKA Société EL HAMAD PEC
2	BH BANK	Lotfi BEN HAMMOUDA	Administrateur	2023-2025	Banque	BH INVEST BH Recouvrement BH IMMO BH LEASING BH EQUITY
3	BH SICAF	Mohamed ABROUK	Administrateur	2023-2025	Société d’investissement à capital fixe	BH INVEST BH EQUITY

N°	Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
4	BH Leasing	Thouraya Mzoughi	Administrateur	2023-2025	Société de Leasing	BH EQUITY BH INVEST
5	BH EQUITY	Ali SAADLI	Administrateur	2023-2025	Société d'investissement	BH IMMO BH INVEST BH LEASING BH RECOUVREMENT SOTACIB SOTACIB KAIROUAN TOPIC CHO COMPANY UNPA
6	Kamel Chibeni	Actionnaires Minoritaires	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	2023-2025	Enseignant vacataire	
7	Asma LEBERT	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2025	Exécutive Consultante Audit/Risque/Finance	
8	Mohamed Nouredine YAICHE	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2025	Gérant AIP Conseil	BTK Leasing
9	Radhouane ZOUARI	Lui même	Administrateur	2023-2025	Directeur BONNA SABLA-France	CLINIQUE DES JASMIN JINEN AGRO BH SICAV CAPITALISATION
10	Haifa LAARIBI	Lui même	Administrateur	2023-2025	Médecin spécialiste	BH INVEST
11	Société Partner Investment	Thameur KOUBAA	Administrateur	2023-2025	Société de participation	AGROMED Tunisie Leasing & factoring. SITS Société International City Center

N°	Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
						SICAR AMEN
12	PGH	Haithem BEN MOALLEM	Administrateur	2024-2026	Produits de grande consommation, Matériaux de construction, Transformation d'acier, Commerce et service etc.	AGROMED Chifco Green Volt PAYVAGO POULINA BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR ENNAKL STLV SITS

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2025, la Banque Zitouna publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **74 168 207, 046 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **38 675 344,637** soit au total un résultat distribuable de **112 843 551,683 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **5 642 177,584 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **66 450 000 ,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **40 751 374, 099** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	5 642 177,584
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	66 450 000 ,000
Aux résultats reportés	40 751 374, 099

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

En l'absence des conventions à soumettre aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, la cinquième résolution est considérée comme nulle et non avenue.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer une enveloppe de 2 MDT bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Nomination d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de nommer Mr. Jamel BOUZAIENE et Mr. Makrem BEN SASSI administrateurs de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2027.

La signature du présent procès-verbal par les administrateurs vaut, pour chacun, acceptation de ses fonctions et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution : Nomination des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des sociétés FMBZ KPMG Tunisie représentée par Mme Emna RACHIKO et LEJ Audit représentée par M. Bassem JEDDOU toutes deux membres de l'ordre des experts

comptables de Tunisie, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

La signature du présent procès-verbal par Mme Emna RACHIKO représentante de FMBZ KPMG Tunisie et Bassem JEDDOU représentant de LEJ AUDIT vaut, pour chacun d'eux, acceptation de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président, les membres du conseil d'administration et le Directeur Général dans d'autres sociétés et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	820 881	611 374
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	135 247	40 160
Créances sur la clientèle	5-1-3	5 784 068	5 023 497
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	5-1-4	329 062	234 159
Valeurs immobilisées	5-1-5	111 273	113 442
Autres actifs	5-1-6	252 215	415 899
TOTAL ACTIF		7 432 745	6 438 531
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP	5-2-1	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-2	119 937	73 924
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-3	6 320 671	5 504 368
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-4	-	-
Autres passifs	5-2-5	309 332	221 601
TOTAL PASSIF		6 749 940	5 799 893
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		265 000	265 000
Réserves		377 054	304 963
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	30 000
Résultats reportés		40 751	38 675
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-3	682 805	638 638
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 432 745	6 438 531

III- L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de Réinvestissement	Autres Capitaux Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023 avant affectation	265 000	28 500	15 156	190 850	30 000	28 047	81 085	638 638
Affectation du Résultat de l'exercice 2023	0	0	5 456	65 000	0	10 628	-81 085	0
Solde au 31/12/2023 après affectation Résultat	265 000	28 500	20 612	255 850	30 000	38 675	0	638 638
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit non encore libéré	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice 2024	0	0	0	0	0	0	74 168	74 168
Solde au 31/12/2024 avant affectation	265 000	28 500	20 612	255 850	0	38 675	74 168	682 805
Affectation du Résultat de l'exercice 2024	0	0	5 642	66 450	0	2 076	-74 168	0
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31/12/2024 après affectation Résultat	265 000	28 500	26 254	322 300	0	40 751	0	682 805

IV- La Liste des membres du Conseil d'administration

Liste des mandats occupés par les administrateurs dans d'autres établissements conformément aux dispositions de l'article 192 du CSC

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissement
M. Victor Nadhim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	- PDG MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société IHMC. - Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	- DG MAJDA TUNISIA - Gérant MAJDA international Trading - PCA Zitouna Finances - PCA Zitouna Capital - PCA EXCELIA - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur Zitouna Paiement - Administrateur Zitouna Tamkeen - Administrateur Marina Gammarth - Administrateur La Cigale Tabarka - Administrateur La Cigale Gammarth - Administrateur Golf Tabarka - Administrateur HMC
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	- aucun
M. Jamel BOUZAIENE	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.	- aucun
M. Makrem BEN SASSI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.	- PCA Zitouna Paiement - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur EXCELIA - Administrateur Zitouna Tamkeen
Mr Abdelkader BOUDRIGA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	- Administrateur Assurance COMAR - Administrateur Assurance HAYET
Mr Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	- Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

ENNAKL AUTOMOBILES **Siège Social : Zone Industrielle La CharguiaII –Tunis**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Avril 2025, la société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable
- ♦ La liste administrateurs

I Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2024, le rapport d'activité et le rapport ESG 2024 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.66% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.66% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	44 218 473,000
Résultat reporté	2 051,000
Résultat distribuable :	44 220 524,000
Dividendes de 0,880 Dinars/action	26 400 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	1 326 554,190
Autres réserves	16 490 000,000
Report à nouveau 2024	3 969,810

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du dividende de **0.880 dinars par action**. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 3 juin 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2025, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2025, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale **de trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2025**, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Mohamed LARBI en tant qu'administrateur représentant les administrateurs minoritaires Tunisiens et valide l'intégralité du processus de sélection réalisé ayant conduit à cette cooptation.

En conséquence, L'Assemblée Générale ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed LARBI en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens pour une période de 3 ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelé à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.66% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société Tunisie Leasing et Factoring
- La société Partner Investment (SPI)
- Sonia HARROUCH MEHRI

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027, les administrateurs suivants :

- La société Tunisie Leasing et Factoring
- La société Partner Investment (SPI)
- Sonia HARROUCH MEHRI

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
• Siham EL MACHTANI (Administratrice représente les petits porteurs marocains) • Lobna Feki (Administratrice Indépendante) • Société Parenin • Ibrahim DEBACHE • La société COMAR • La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding) • La société Poulina Group Holding (PGH) • Mohamed Anouar Ben Ammar • Mohamed LARBI (Administratrice représente les petits porteurs Tunisiens) • La société Tunisie Leasing et Factoring • La société Partner Investment (SPI) • Sonia HARROUCH MEHRI (Administratrice indépendante)	• 31 décembre 2025 • 31 décembre 2025 • 31 décembre 2025 • 31 décembre 2026 • 31 décembre 2026 • 31 décembre 2026 • 31 décembre 2026 • 31 décembre 2026 • 31 décembre 2026 • 31 décembre 2027 • 31 décembre 2027 • 31 décembre 2027

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.66% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.66% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

II- bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		5 176 551	5 064 522
Moins : Amortissements		(4 436 943)	(3 730 420)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	<u>739 608</u>	<u>1 334 102</u>
Immobilisations corporelles		113 407 172	106 230 621
Moins : Amortissements		(50 136 470)	(45 713 085)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>63 270 702</u>	<u>60 517 536</u>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	72 087 348	72 197 212
Moins : Provisions		(389 630)	(4 225 230)
Autres immobilisations financières	(B-1)	1 388 439	1 613 816
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>73 086 157</u>	<u>69 585 798</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>137 096 467</u>	<u>131 437 436</u>
Autres actifs non courants	(B-2)	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>137 096 467</u>	<u>131 437 436</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		135 920 362	154 181 774
Moins : Provisions		(1 324 487)	(1 342 555)
TOTAL STOCKS	(B-3)	<u>134 595 875</u>	<u>152 839 219</u>
Clients et comptes rattachés		69 988 316	52 836 544
Moins : Provisions		(2 253 670)	(2 280 612)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	<u>67 734 646</u>	<u>50 555 932</u>
Autres Actifs courants	(B-5)	11 779 892	11 451 595
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	29 739 516	12 678 251
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>243 849 929</u>	<u>227 524 997</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>380 946 396</u>	<u>358 962 433</u>

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et primes liées au capital		140 643 614	123 557 313
Résultats reportés		3 970	2 051
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		<u>170 647 584</u>	<u>153 559 364</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	6 376 500	6 326 055
Emprunt	(B-9)	1 493 158	2 495 933
Dépôts et cautionnements		12 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-10)	651 082	709 202
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>8 532 740</u>	<u>9 535 190</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-11)	149 610 970	153 290 301
Autres passifs courants	(B-12)	42 917 719	36 148 773
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-13)	9 237 383	6 428 805
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>201 766 072</u>	<u>195 867 879</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>210 298 812</u>	<u>205 403 069</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>380 946 396</u>	<u>358 962 433</u>

III-L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réseves	Réserve spéciale pour réinvestissement	Résultats réportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2024	30 000 000	3 000 000	119 080 463	-	2 051	746 597	44 218 473	197 047 584
Affectation du résultat de l'exercice 2024								
Affectation du résultat de l'exercice 2024 suivant AGO DU 25/04/2025					44 218 473		(44 218 473)	-
Affectation en résultats reportés								-
Affectation réinvestissement								-
Affectation réserves			16 490 000		(16 490 000)			-
Affectation en fonds social					(1 326 554)	1 326 554		-
Dividendes distribués					(26 400 000)	-		(26 400 000)
Mouvements sur fonds social						-		-
Résultat de la période								-
Capitaux propres au 31 Décembre 2024 après affectation du résultat 2024	30 000 000	3 000 000	135 570 463	-	3 970	2 073 151	-	170 647 584

VI-Liste des administrateurs

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle actuelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Ibrahim Debache Lui-même	Lui même	Président du conseil	Exercice 2024, 2025 et 2026	Président du conseil	Administrateur à la société ASSAD
Société Tunisie leasing et factoring	Hichem ZGHAL	Membre	Exercice 2025, 2026 et 2027	Leasing	-Administrateur Tuninvest sicar
La société Partner Investment (SPI)	Ahmed BOUZGUENDA	Membre	Exercice 2025, 2026 et 2027	Société de gestion et d'assistance	-Administrateur CHIFCO -Administrateur GREEN VOLT -Administrateur PAYVAGO -Administrateur TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR -Administrateur STLV -Administrateur INTERNATIONAL CITY CENTER -Administrateur BH ASSURANCE
Sonia Harrouch Mehri	Elle-même	Membre indépendant	Exercice 2025, 2026 et 2027	Retraité	Néant
Siham EL MACHTANI	Elle-même	Membre représentant les actionnaires minoritaires Marocains	Exercice 2023, 2024 et 2025	Conseiller	-Administrateur Indépendant Dislog Group basé à Casablanca
Lobna Feki	Elle-même	Membre indépendant	Exercice 2023, 2024 et 2025	Conseiller	-Administrateur TUNISIAN SAUDI BANK
Société Parenin	Houneida Fliss	Membre	Exercice 2023, 2024 et 2025	Société commerciale	-Administrateur à Tunisie leasing et factoring, Comar, Amen Bank
Société PGH	Malek BEN AYED	Membre	Exercice 2024, 2025 et 2026	Société holding	-Administrateur à la société SITS BH Assurance
Mohamed Anouar Ben Ammar	Lui-même	Membre	Exercice 2024, 2025 et 2026	Directeur Général STE ENNAKL AUTOMOBILES PDG de la	-Administrateur a PARENIN -Administrateur MEDITRAC - Administrateur Amen Bank

				société STLV	-Administrateur Amen SICAR -Administrateur HEAVY SA
Société COMAR	Marouane Ben Said	Membre	Exercice 2024, 2025 et 2026	Assurance	Administrateur à AMEN BANK Administrateur à Hayett Assurances
Société de participation de gestion et d'investissement (PGI)	Halim Ben Yedder	Membre	Exercice 2024, 2025 et 2026	Société de gestion et d'assistance	-Administrateur SICOF -Administrateur HAYET -Administrateur TLF -Administrateur Amen Bank -Administrateur COMAR INVEST -Administrateur AFC -Administrateur HEAVY -Administrateur Amen invest

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 7.116.137, un actif net de D : 7.091.947 et un bénéfice de D : 495.582.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que

la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS sont employés, à la date du 31 décembre 2024, à raison de :

- 79.81 % en valeurs mobilières,
- Et 20.14% en liquidités et quasi-liquidités se situant ainsi au-dessus du seuil réglementaire de 20%.

Tunis, le 27 mars 2025

CABINET CMC

Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en Dinars)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	5 679 588	5 347 868
Obligations et valeurs assimilées		5 324 178	5 205 356
Titres des Organismes de Placement Collectif		355 410	142 512
Placements monétaires et disponibilités		1 433 110	1 336 088
Placements monétaires	5	1 300 279	1 008 375
Disponibilités	5	132 831	327 713
Autres actifs		3 439	2 465
TOTAL ACTIF		7 116 137	6 686 421
<i>PASSIF</i>			
Opérateurs créditeurs	6	15 207	14 412
Autres créditeurs divers	7	8 983	5 407
TOTAL PASSIF		24 190	19 819
<i>ACTIF NET</i>			
Capital	8	6 686 548	6 329 875
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		405	120
Sommes distribuables de l'exercice		404 994	336 607
ACTIF NET		7 091 947	6 666 602
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 116 137	6 686 421

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2024 au 31/12/2024
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2024	<i>Année</i> 2023
Revenus du portefeuille-titres	9	402 432	379 109
Revenus des obligations et valeurs assimilées		373 378	353 338
Dividendes		29 054	25 771
Revenus des placements monétaires	10	134 307	61 679
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		536 738	440 788
Charges de gestion des placements	11	(57 463)	(55 037)
REVENU NET DES PLACEMENTS		479 275	385 752
Autres charges	12	(23 287)	(17 696)
RESULTAT D'EXPLOITATION		455 989	368 056
Régularisation du résultat d'exploitation		(50 994)	(31 448)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		404 994	336 607
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		50 994	31 448
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 796	(2 792)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		25 362	89 203
Frais de négociation de titres		(565)	(1 804)
RESULTAT DE L'EXERCICE		495 582	452 663

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2024 au 31/12/2024
(Montants exprimés en Dinars)

	Année 2024	Année 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	495 582	452 663
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	455 989	368 056
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 796	(2 792)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 362	89 203
Frais de négociation de titres	(565)	(1 804)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(890 421)	(859 345)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	820 184	554 718
Souscriptions		
- Capital	11 366 109	11 012 586
- Régularisation des sommes non distribuables	(32 305)	(14 089)
- Régularisation des sommes distribuables	911 298	845 583
Rachats		
- Capital	(11 037 598)	(10 938 801)
- Régularisation des sommes non distribuables	20 898	(14 778)
- Régularisation des sommes distribuables	(408 220)	(335 783)
	425 345	148 036
ACTIF NET		
En début d'exercice	6 666 602	6 518 566
En fin d'exercice	7 091 947	6 666 602
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	59 693	58 991
En fin d'exercice	62 791	59 693
VALEUR LIQUIDATIVE	112,945	111,681
TAUX DE RENDEMENT	6,18%	5,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 5.679.588 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif
	Obligations et valeurs assimilées		5 447 449	5 679 588	79,81%
	<u>Obligation de sociétés</u>		1 544 340	1 617 010	22,72%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	2 700	216 000	230 335	3,24%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	4 550	455 000	478 672	6,73%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	50	5 000	5 260	0,07%
TN0001901040	BH SUB 2018-1 B	1 000	20 000	20 877	0,29%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	1 000	20 000	20 533	0,29%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	500	30 000	31 873	0,45%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	18 540	19 536	0,27%
TN0002601185	STBSUB 2019-1 D	2 600	260 000	262 097	3,68%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	820	82 000	87 614	1,23%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	820	82 000	87 614	1,23%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	680	68 000	72 656	1,02%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	10	1 000	1 068	0,02%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	750	75 000	80 135	1,13%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	230	23 000	24 575	0,35%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	260	26 000	27 780	0,39%
TN0002101988	TL 2017-2 B	1 500	30 000	31 758	0,45%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	320	12 800	12 976	0,18%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	3 000	120 000	121 650	1,71%
	<u>Obligations de l'Etat</u>		3 565 109	3 707 168	52,10%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1 000	9 650	10 327	0,15%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	512	4 966	5 304	0,07%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	291	2 831	3 020	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	610	5 929	6 327	0,09%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	217	2 107	2 249	0,03%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	33	3 178	3 386	0,05%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	51	4 922	5 241	0,07%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	6	576	614	0,01%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	15	1 470	1 560	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	2 410	22 902	24 299	0,34%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 400	13 314	14 123	0,20%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	473	4 447	4 717	0,07%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	425	3 940	4 152	0,06%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 701	131 804	138 476	1,95%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	738	6 981	7 413	0,10%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 891	17 889	18 994	0,27%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 127	10 731	11 375	0,16%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	252	2 400	2 543	0,04%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	311	2 955	3 133	0,04%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	121	1 152	1 221	0,02%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	10 000	1 000 000	1 035 296	14,55%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	10 000	1 000 000	1 024 495	14,40%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	123	1 144	1 265	0,02%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	130	1 261	1 368	0,02%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	198	1 901	2 073	0,03%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	11 000	1 100 000	1 163 186	16,35%

TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	256	2 458	2 589	0,04%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	14 400	137 520	141 067	1,98%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	691	66 682	67 353	0,95%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		338 000	355 410	4,99%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	729	100 039	112 122	1,58%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	2286	237 961	243 288	3,42%
	TOTAL		5 447 449	5 679 588	79,81%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2023	5 136 486	204 988	6 394	5 347 868	89 203
Acquisitions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	682 625			682 625	
Titres OPCVM	1 771 336			1 771 336	
Actions et droits rattachés					
Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	(572 617)			(572 617)	978
Titres OPCVM	(1 570 382)			(1 570 382)	24 358
Actions et droits rattachés					26
Variation des plus ou moins-values latentes			14 796	14 796	
Variations des intérêts courus		5 961		5 961	
Soldes au 31 décembre 2024	5 447 449	210 949	21 190	5 679 588	25 362

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.300.279 se détaillant comme suit :

Désignation du titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
COMPTES A TERME STB		1 300 000	1 300 279	18,27%
Compte à terme au 30/12/2024 à taux fixe (9.79%)	pour 94 jours	1 300 000	1 300 279	18,27%
TOTAL		1 300 000	1 300 279	18,27%
Pourcentage par rapport au total des actifs				18,27%

Le solde du poste "Disponibilité" constitué des avoirs en banque s'élève au 31 décembre 2024 à D : 132.831 contre D : 327.713 au 31 décembre 2023.

NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 15.207 contre un solde de 14.412 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	12 673	12 010
Rémunération du dépositaire	2 534	2 402
Total	15 207	14 412

NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 8.983 contre un solde de D : 5.407 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 701	4 811
Redevance du CMF	1 282	596
Total	8 983	5 407

NOTE 8 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	6 329 875
Nombre de parts émises	59 693
Nombre de copropriétaires	340

Souscriptions réalisées

Montant	11 366 109
Nombre de parts émises	107 187
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(11 037 598)
Nombre de parts rachetées	(104 089)
Nombre de copropriétaires sortants	17

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 362
Régularisation des sommes non distribuables	(11 406)
Frais de négociation de titres	(565)

Capital au 31-12-2024

Montant	6 686 574
Nombre de parts	62 791
Nombre de copropriétaires	324

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 402.432 contre D : 379.109 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	2024	2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts des obligations	373 378	353 338
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	29 054	25 771
Total	402 432	379 109

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 134.307 contre D : 61.679 au 31 décembre 2023, se détaillant ainsi :

	2024	2023
- Intérêts des comptes à terme	132 863	59 997
- Intérêts des dépôts à vue	1 444	1 683
TOTAL	134 307	61 679

NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 57.463 contre D : 55.037 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	2024	2023
Rémunération du gestionnaire	47 886	45 864
Rémunération du dépositaire	9 577	9 173
Total	57 463	55 037

NOTE 12 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 23.287 contre D : 17.696 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	2024	2023
Redevance CMF	8 048	7 708
Honoraires commissaire aux comptes	14 253	9 845
Impôts et Taxes	274	-
Publicités et Publications	604	101
Autres	108	42
Total	23 287	17 696

NOTE 13 : AUTRES INFORMATIONS

13-1 DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,548	7,384	6,780	5,587	3,791
Charges de gestion des placements	-0,915	-0,922	-0,848	-0,778	-0,596
Revenus nets des placements	7,633	6,462	5,932	4,809	3,196
Autres charges	-0,371	-0,296	-0,240	-0,133	-0,131
Résultat d'exploitation (1)	7,262	6,166	5,692	4,676	3,065
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,812	-0,527	-0,299	-0,059	0,968
Sommes distribuables de l'exercice	6,450	5,639	5,393	4,617	4,033
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,236	-0,047	0,156	0,156	0,121
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,404	1,494	0,789	0,789	1,13
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,640	1,448	0,945	1,164	1,251
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,902	7,613	6,637	5,821	4,316
Résultat non distribuable de l'exercice	0,640	1,448	0,945	0,945	1,251
Régularisation du résultat non distribuable	-0,182	-0,484	-0,183	-0,183	0,285
Sommes non distribuables de l'exercice	0,458	0,964	0,762	0,762	1,536
Distribution de dividendes	5,644	5,423	4,639	4,016	4,827
Valeur liquidative	112,945	111,681	110,501	108,985	107,331

Ratios de gestion des placements	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,83%	0,85%	0,77%	0,72%	0,67%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,27%	0,22%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,88%	5,20%	4,91%	4,27%	4,24%*
Actif net moyen	7 052 269	6 631 370	6 473 863	4 702 926	4 744 614

*Retraités pour le besoin de comparabilité.

13-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de « FCP Obligataire Capital Plus » est confiée à la « STB FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements ainsi que de la gestion administrative et comptable du fonds, et ce à compter du 16 Juillet 2020 suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°36-2019 du 31 Octobre 2019 pour le changement du gestionnaire administratif et comptable du fonds de STB Manager à STB Finance. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.